Coreb
Communauté régionale de la Broye

Assemblée générale du 28 nov. 2024

jeudi 28 novembre 2024 • 18:15 - 19:30 | Grande salle, Cheyres | 7.02 AG Ascobroye

1 Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président d'Ascobroye, M. Pascal Joye, ouvre l'Assemblée générale en saluant tout particulièrement la présence de M. le Préfet, des Députés, de Mmes et MM. les Syndics/Syndiques et Conseillers/Conseillères communaux/communales, des membres du Comité, le personnel de la COREB ainsi que les représentants de la presse. Il s'adresse aux Délégués en leur souhaitant la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale des Délégués de l'Association des Communes du district de la Broye fribourgeoise.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 8 novembre 2024 par courriel électronique ainsi que par la FAO n°45 du 8 novembre 2024, en conformité avec l'article 9 des statuts. Aucune remarque n'étant formulée, le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement.

2 Appel des Communes, nomination des scrutateurs

Sur les 18 Communes broyardes invitées, 14 ont répondu présentes ce que le Président relève avec satisfaction. Les Délégués représentent un suffrage de 64/71 voix. Les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue, soit à 33 voix. M. Albert Pauchard, Syndic de la Commune de Belmont-Broye, est nommé scrutateur.

3 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 mai 2024

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée précédente qui a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé unanimement et avec remerciements à son auteure, Mme Dijlè Coban.

4 Message du Président

M. Joye aborde quelques dossiers ayant été débattus par le Comité depuis la dernière Assemblée générale et ayant le mérite d'être soulevés ici, ce soir :

Event 2024
La 10ème édition de l'Event Ascobroye s'est tenue le 29 août dernier au Ripper Bar à Estavayer-le-Lac, rassemblant plus de 30 participants autour du thème « Mobilité Touristique, quelles opportunités ? ». Cinq intervenants de renom ont partagé leur expertise, offrant un éclairage précieux sur les perspectives de mobilité dans le cadre du développement touristique régional.

À l'issue de ce cycle de trois événements dédiés au tourisme, un sondage a été adressé aux invités et participants pour recueillir leurs avis sur la pertinence de ce type de rencontres et sur les thématiques abordées. Ce sondage est actuellement en cours et ce retour d'expérience permettra d'orienter les futures initiatives d'Ascobroye afin de mieux répondre aux attentes des acteurs régionaux et de poursuivre la promotion dynamique de la région.

M. Joye remercie les membres du Comité d'Ascobroye qui font partie du Groupe de travail et qui organise chaque année cet événement : MM. Rapo, Béguin et Clément ainsi que M. Brodard qui a encore été bien actif dans l'organisation de l'event 2024.

Rôle d'Ascobroye
Afin de renforcer le rôle politique d'Ascobroye, le Comité a décidé, avant chacune de ses rencontres, de contacter toutes ses communes membres pour les inviter à partager les préoccupations régionales et cantonales qu'elles rencontrent. Ce message est envoyé environ 20 jours avant chaque séance aux communes de la Broye fribourgeoise, ce qui permet ensuite de partager ces préoccupations en Comité et y donner le suivi nécessaire. Cette démarche vise d'une part, à identifier et à prioriser les problématiques touchant nos communes, qu'il s'agisse de défis régionaux ou cantonaux et d'autre part, à apporter un soutien politique régional, lorsque cela est possible.

Un point de situation est également prévu lors de chaque séance de la part des deux députés présents en comité afin qu'ils partagent les sujets politiques actuels ayant un impact sur les communes et la région. Ce retour de la députation permet de garder l'ensemble des membres informés des décisions et débats en cours, facilitant une meilleure anticipation des enjeux locaux et régionaux.

Gouvernance régionale
Le rôle d'Ascobroye, en lien avec les autres associations intercommunales existantes, est au cœur des réflexions portant sur la gouvernance régionale. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet d'une des deux tables rondes de la première journée des communes du district organisée le vendredi 5 juillet dernier par la Préfecture, avec le soutien d'Ascobroye, sur le site du Giron des jeunesses de Cugy.

Suite à la dernière assemblée d'Ascobroye, chaque commune a été invitée à nommer un représentant de son Conseil communal pour aller de l'avant dans les démarches. Une matinée de réflexion, en présence de 16 des 18 communes invitées, s'est déroulée le 7 novembre 2024 sur cette thématique. Les riches échanges et les débats nourris ont démontré l'intérêt des réflexions en cours la volonté de faire évoluer les structures actuelles.

Un groupe de travail composé de six représentants de communes et du secrétaire régional a été nommé pour faire avancer le projet. L'objectif est de mettre sur pied une feuille de route pour la gouvernance du futur qui sera présentée dans une année, lors de l'assemblée d'automne 2025 d'Ascobroye, donc avant la fin de la législature. Il est primordial que chaque commune s'intéresse et s'approprie ce sujet. C'est pourquoi le groupe de travail informera régulièrement de ses travaux les exécutifs des 18 communes broyardes pour qu'elles puissent débattre des orientations prises. Les représentants de chaque commune seront à nouveau réunis pour communiquer les prises de positions de leur exécutif respectif et valider les jalons en vue de la réalisation de cette feuille de route.

Jeunesse
L'autre thématique en cours de réflexion au niveau d'Ascobroye concerne les prestations régionales dans le domaine socioprofessionnel à fournir en faveur de la jeunesse. Comme vous avez pu le voir dans les documents accompagnant la convocation à cette assemblée, suite au refus des délégués de confier la reprise de ces prestations au RSSBF, une nouvelle solution transitoire a été imaginée pour 2025. Le Comité d'Ascobroye propose de financer un 20% d'un poste d'une collaboratrice spécialisée de la Commune d'Estavayer pour une présence dans les trois CO de la Broye. Le but est de faciliter l'accès à la recherche d'une place de formation aux jeunes qui ont des difficultés. Le coût est de CHF 20'000.00. La mesure existe déjà au CO d'Estavayer et elle est positive.

Un nouveau groupe de travail chargé de réfléchir à la meilleure solution à mettre en place dès 2026 a été mis sur pied. Ce groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises et il est présidé par M. Philippe Chanex. Il a rencontré plusieurs acteurs cantonaux et d'autres régions actifs dans ce domaine et il sera chargé de proposer au Comité d'Ascobroye une solution adaptée pour notre région et complémentaire à ce qui est proposé dans le domaine au niveau cantonal.

La décision d'octroi de ce montant sera prise dans quelques minutes lors du budget.

M. Joye reste à disposition pour combler les éventuelles interrogations, maintenant ou plus tard.

Comme il n'y a pas de question, il souhaite à tous une bonne suite de soirée et se réjouit de les retrouver à la fin de l'Assemblée de la COREB pour partager un moment de convivialité. Il remercie également l'Assemblée pour son attention.

5 Budget 2025, présentation et approbation

Le budget de l'année 2025 est présenté par M. Lionel Conus. Il prévoit CHF 577'355.75 de charges contre CHF 530'345.65 de produits, soit une perte de CHF 47'010.10.

Compte 8506.3132.02 : Etudes et projets divers – CHF 20'000.00
Pour rappel, un montant de CHF 60'000.00 a été inscrit au budget 2024 pour des études et projets divers. Ce montant devait servir à couvrir les études en cours au niveau de la gouvernance régionale et notamment l'étude de faisabilité financière BDO qui a été envoyée aux communes avec les documents de l'assemblée de printemps.

La cotisation des communes à Ascobroye (compte 8506.4632.02) avait été augmentée à CHF 2.18993/habitant) au budget 2024 pour couvrir ces frais. Ces cotisations ont été encaissées. Sur les CHF 60'000.00 précités, un montant d'environ CHF 40'000.00 sera dépensé en 2024. Le solde non dépensé sera versé lors de la clôture de l'exercice 2024 au bilan d'Ascobroye au Capital propre.

Il est proposé de mettre un montant de CHF 20'000.00, correspondant environ au solde non dépensé, au budget 2025 pour poursuivre les études en cours. Un groupe de travail composé de représentants de toutes les communes d'Ascobroye travaille en effet actuellement sur la suite du projet.

Compte 8506.3632.03 : Participation Commune d'Estavayer Jeunesse – CHF 20'000.00
Comme communiqué lors des deux dernières assemblées d'Ascobroye, suite à la résiliation de la convention avec Arcades pour fin 2023, l'idée était que des prestations dans le domaine socioprofessionnel en faveur de la jeunesse soient reprises par le RSSBF. Lors de l'Assemblée générale du RSSBF du 29 mai 2024, les délégués ont refusé le projet de mise en place de telles prestations par le RSSBF au 1er janvier 2025. Suite à ce refus, le Comité d'Ascobroye a mis sur pied un nouveau groupe de travail chargé de réfléchir à la meilleure solution à mettre en place dès 2026. Ce groupe de travail s'est déjà réuni à deux reprises et il est présidé par M. Philippe Chanex.

Pour 2025, le Comité d'Ascobroye propose, comme solution transitoire, de financer un 20% d'un poste d'une collaboratrice spécialisée de la Commune d'Estavayer pour une présence dans les trois CO de la Broye. Le but est de faciliter l'accès à la recherche d'une place de formation aux jeunes qui ont des difficultés. Le coût est de CHF 20'000.00. La mesure existe déjà au niveau du CO d'Estavayer et elle est positive.

Ce montant pourra être financé par une partie du montant reçu de la Fondation Cherpillod suite à la résiliation de la convention, qui avait dans ses comptes une « réserve Arcades » de CHF 74'799.49. Ce montant, touché en 2024, sera comptabilisé comme un produit extraordinaire et sera versé au bilan d'Ascobroye au Capital propre.

Financement de l'excédent de charges
Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de financer l'excédent de charges de CHF 47'010.10 présent au budget 2025 d'Ascobroye par le Capital propre d'Ascobroye qui se monte à CHF 38'126.95 au 31 décembre 2023 mais qui sera augmenté des montants précités et de revenir, comme en 2023, à une cotisation communale d'environ CHF 0.30/habitant (compte 8506.4632.02) pour financer le fonctionnement courant d'Ascobroye.

M. Tüscher, Syndic de Surpierre, lit le rapport de la Commission financière qui recommande l'adoption du budget.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

2024.11.28_Rapport_CoFin.pdf

6 Message de la Députation

Mme Nadia Savary-Moser donne la parole aux intervenants.

Loi aide sociale

Mme Meyer-Loetscher explique que la loi devrait entrer en vigueur en 2025, avec une première partie appliquée à ce moment-là et l'autre partie plus tard, mais cela ne concerne pas la Broye. Elle mentionne que des outils plus simples seront mis à disposition des assistants sociaux pour faciliter leur travail. Concernant la régionalisation, elle souligne qu'il y a 21 réseaux santé, mais aucun changement pour la Broye qui fonctionne déjà en région. Fribourg conservera le remboursement du revenu imposable pour une personne seule jusqu'à 57'000 francs. L'informatisation permettra une meilleure utilisation et coordination, avec un financement partagé entre les communes et le canton.

Elle ajoute qu'il sera nécessaire de revoir les PC familles avec cette loi, notamment si l'enfant a plus de 12 ans, car cela pourrait entraîner une sortie du système social, avec une orientation vers le guichet famille. Elle évoque également le volet de réinsertion professionnelle.

Suite à une question de M. Willimann sur l'utilité de la commission sociale, Mme Meyer-Loetscher répond qu'elle n'a pas été abordée durant cette révision, que cela n'a pas été pris en compte, bien qu'il y ait eu de nombreuses discussions sur la régionalisation. Elle précise que la commission est toujours présente dans la loi, avec un renforcement de l'accès aux dossiers.

En ce qui concerne le HIB, Mme Meyer-Loetscher confirme, suite à la réponse de Mme Ruiz, Conseillère d'Etat vaudoise, que la construction du HIB à Payerne sera maintenue.

Suppression de l'obligation d'adopter les PAD lors d'une révision générale du PAL
M. Grangirard explique que MM. Bruno Marmier et Daniel Bürdel, Députés, estiment que l'adaptation des PAD maintenus représente une contrainte excessive et inutile, compliquant les tâches des communes. Ils critiquent également la pratique du SeCA, qui consiste à demander l'abrogation des PAD entièrement bâtis, au profit de l'introduction de prescriptions particulières dans le règlement communal d'urbanisme (RCU). Cette exigence entraîne une nouvelle mise à l'enquête ainsi qu'une procédure coûteuse et risquée, susceptible de générer des contestations (oppositions, recours).

Les motionnaires demandent l'abandon de l'obligation d'adapter les PAD maintenus au droit en vigueur et de la pratique du SeCA qui impose l'abrogation des PAD existants, au profit de l'introduction de périmètres avec prescriptions particulières. Ils proposent à la place que les communes puissent continuer à appliquer les règles des PAD en vigueur. Cette solution permettrait de réaliser des économies de procédure, de temps et d'argent tout en préservant la qualité urbanistique.

Le débat a été riche, entre la volonté de redonner aux communes un pouvoir décisionnel sur ce sujet et le souhait de maintenir la situation actuelle, défendue notamment par la DIME et plus particulièrement par le SeCA. Finalement, les arguments en faveur d'une pesée d'intérêts plus objective, d'une économie de procédures et de moyens, et surtout d'un renforcement de l'autonomie communale, puisque les communes peuvent toujours revoir un PAD si elles le souhaitent, ont convaincu une majorité de soutenir la motion, qui a été adoptée par 54 voix contre 31 et 8 abstentions. Le Conseil d'État devra proposer une modification de la LATeC.

Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LAT)
M. Grandgirard explique qu'il n'a pas fait partie de la commission parlementaire et qu'il n'y avait aucun broyard. Il ajoute que c'est une commission partagée où une minorité de membres refuse l'entrée en matière. Le Canton de Fribourg est un cas particulier en Suisse en maintenant ce pouvoir à l'exécutif. Les 24 autres cantons, qui offrent aux citoyens la possibilité de se prononcer, ont octroyé ce droit avant l'introduction de la nouvelle LAT.

Plusieurs représentants des communes prennent la parole pour regretter la lenteur et la complexité des procédures au niveau de l'aménagement du territoire, des PAL notamment ainsi que des procédures routières. Ils demandent aux Députés d'intervenir.

Mme Savary fait écho aux préoccupations des communes, soulignant que le problème est présent partout et bien que les Députés n'aient pas pu agir directement, elle suggère une solution : que chaque association de communes dans les différents districts ou à défaut tous les présidents d'associations, adressent une lettre au département.

M. Kilchoer précise que l'urbanisme ne relève pas de la compétence des préfectures. Il propose également d'interpeller l'ACF. L'assistance répond que cette démarche a déjà été entreprise, mais sans effet concret.

M. Joye informe que la Commune de Belmont-Broye a contacté la DIME au sujet des retards liés au PAL de Domdidier. La DIME a répondu que ces retards sont dus à un manque de personnel.

Pisciculture
Mme Savary indique que le lobbying a été effectué, que le travail suit son cours et que les budgets sont respectés. La commission parlementaire, sous l'égide du Grand Conseil, est en charge du dossier sur l'éducation numérique, avec la répartition des tâches et des financements entre les communes et les cantons.

Mme Savary exprime sa gratitude envers ses collègues pour l'année 2024, alors qu'elle termine son mandat de Députée. Elle les remercie pour leur collaboration tout au long de cette période. M. Collomb reprendra la coordination des députés broyards jusqu'en 2026.

M. Joye remercie les Députés pour leur travail et adresse ses remerciements particuliers à Mme Savary pour son engagement. Un présent lui est remis.

7 Propositions individuelles et divers

Dans le cadre de la première journée « Bienvenue au cœur du district », qui se tiendra le 14 mars 2025 dans les districts du Canton de Fribourg, M. Kilchoer invite Ascobroye à présenter ses activités lors d'un stand dans la cour du Château du district de la Broye. Cette manifestation, prévue de 16h00 à 20h00, offrira une excellente occasion de mettre en valeur les activités des différentes associations auprès du public.

Le Président d'Ascobroye, M. Joye, lève la séance à 19h26, réitère ses remerciements à la Commune de Cheyres-Châbles pour l'accueil d'Ascobroye et remercie également les Délégués présents pour leur attention ainsi que les membres du Comité.

Pour l'Assemblée générale d'Ascobroye, Dijlè Coban

Au nom de l'Assemblée générale d'Ascobroye

Président : Pascal Joye

Secrétaire régional : Lionel Conus

Annexe : présentation AG Ascobroye

2024.11.28_Présentation_Ascobroye.pptx

ASCOBROYE

CORDIALE BIENVENUE

• DISTRIBUTION DES BULLETINS DE VOTE •

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ASCOBROYE

JEUDI 28 novembre 2024

Grande salle de Cheyres

Ascobroye

1.

Ouverture de l’Assemblée
par le Président, M. Pascal Joye

Ascobroye

2.

Appel des Communes, nomination des scrutateurs

Ascobroye

3.

Procès-verbal de l’Assemblée du 16 mai 2024

Ascobroye

4.

Message du Président

Ascobroye

5.

Budget 2025, présentation et approbation

Ascobroye

ASCOBROYE - Association des communes du district de la Broye

Budget 2025

Résumé des comptes		Compte 2023		Budget 2024	Budget 2025		Commentaires
Excédent de produits / charges			-3'959.85	290.00		**-47'010.10**	
CHARGES		481'495.40		586'298.50	**577'355.75**		
8506.3000.01	Jetons de présence	7'940.00		9'000.00	**10'000.00**		Jetons de présence augmentés de 80.- à 100.-
8506.3099.01	Autres charges (réceptions et civilités)	1'572.50		2'000.00	**2'000.00**		
8506.3102.00	Frais administratifs	487.05		500.00	**500.00**		
8506.3109.01	Events Ascobroye	3'370.95		4'000.00	**4'000.00**		
8506.3130.01	Prestations de services de tiers - frais bancaires	0.00		10.00	**10.00**		
8506.3132.01	Honoraires de l'organe de révision	1'292.40		1'500.00	**1'500.00**		
8506.3132.02	Etudes et projet divers	0.00		60'000.00	**20'000.00**		
8506.3632.01	Participation à la COREB	294'227.50		298'868.50	**304'852.50**		CHF 8.50/hab. 35'865/hab. au 31.12.2023
8506.3632.02	Participation à l'Association Touristique de la Broye	0.00		210'420.00	**214'493.25**		Selon décision AG Ascobroye du 25.05.2023
8506.3632.03	Participation Commune d'Estavayer Jeunesse				**20'000.00**		
8506.3636.02	Financement permanence Arcades	172'605.00		0.00	**0.00**		Résiliation de la convention dès 2024
PRODUITS			477'535.55	586'588.50		**530'345.65**	
8506.4400.01	Intérêts bancaires		102.85	300.00		**400.00**	
8506.4632.01	Cotisations des Cnes à la COREB		294'227.50	298'868.50		**304'852.50**	idem cpt 8506.3632.01
8506.4632.02	Cotisations des Cnes à Ascobroye		10'600.20	77'000.00		**10'599.90**	Fonct. Ascobroye (0.29555/hab.)
8506.4632.03	Cotisations des Cnes à l'Association Touristique de la Broye			210'420.00		**214'493.25**	idem cpt 8506.3632.02
8506.4636.01	Cotisations des Cnes à Arcades		172'605.00	0.00		**0.00**	idem cpt 8506.3636.02

6.

Message de la Députation

Ascobroye

7.

Propositions individuelles et divers

Ascobroye

Rendez-vous tout à l’heure

pour **l’AG de la COREB** dans cette même salle

à **20h00** (distribution bulletins de vote à 19h45)

Ascobroye

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Ascobroye